



PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil départemental spécial :

N° NV184 - 03 SEPTEMBRE 2015

SOMMAIRE

Assistance publique - hôpitaux de Paris

2015244-0024 - Arrêté de délégation de signature du directeur de l'hôpital universitaire Necker-Enfants Malades

2015229-0053 - arrêté n° ANCFDC2015090001 portant délégation de signature du Directeur du Centre de la Formation et du Développement des Compétence de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)

2015244-0023 - délégation de signature concernant la Trésorerie de Paris-Etablissements Publics Locaux



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015244-0024

Signé le mardi 01 septembre 2015

Assistance publique - hôpitaux de Paris

Arrêté de délégation de signature du directeur de l'hôpital universitaire
Necker-Enfants Malades

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Arrêté n° 2015 -

Le directeur du groupe hospitalier hôpital universitaire Necker-Enfants Malades,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n° 2013318-0006 modifié fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « patients »,

A R R E T E

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à Madame Maya Vilayleck, Directrice du groupe hospitalier adjointe, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier Necker-Enfants Malades, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- Madame Florence Baguet, Directrice-adjointe chargée de la Direction des Affaires Médicales, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe G de l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé ;
- Madame Florence Baguet, Directrice-adjointe chargée de la Direction de la Qualité, de la Gestion des Risques et des Relations avec les Usagers, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe F de l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé ;
- Monsieur Mohamed Benrejdal, Chargé de mission, Directeur du Système d'Information, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe E de l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé ;
- Madame Laure Boquet, Directrice-adjointe chargée de la Direction des Finances et de la Recherche, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, G et H (2° et 3°) de l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé ;

- Madame Sophie Lepand, Directrice-adjointe chargée de la Direction des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G et H de l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé ;
- Monsieur Frédéric Spinhirny, Directeur-adjoint chargé de la Direction des Achats, de la Logistique et du Développement Durable, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C et D de l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé ;
- Madame Fabienne Marion, Coordonnatrice générale des soins, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A et B de l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé ;
- Monsieur Laurent Villard, Chargé de mission, Directeur des Investissements, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe D de l'arrêté DG n° 2013318-0006 susvisé.

ARTICLE 3 :

En cas d'empêchement de Madame Florence Baguet, Directrice-adjointe chargée par intérim de la Direction des Affaires Médicales ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Nathalie Siedlarz, Attachée d'administration hospitalière chargée du Bureau du Personnel Médical, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Madame Florence Baguet ;

En cas d'empêchement de Madame Laure Boquet, Directrice adjointe chargée de la Direction des Finances et de la Recherche, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Séverine Delalande, Attachée d'administration hospitalière, Adjointe à la Directrice adjointe chargée de la Direction des Finances et de la Recherche, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Madame Laure Boquet ;
- Madame Stéphanie Pierret, Attachée d'administration hospitalière, Adjointe à la Directrice adjointe chargée de la Direction des Finances et de la Recherche, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Madame Laure Boquet ;

En cas d'empêchement de Madame Sophie Lepand, Directrice adjointe chargée de la Direction des Ressources Humaines, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Christine Rouzeau, Attachée d'administration hospitalière, Adjointe à la Directrice adjointe chargée de la Direction des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Madame Sophie Lepand ;

En cas d'empêchement de Monsieur Frédéric Spinhirny, Directeur-adjoint chargé de la Direction des Achats, de la Logistique et du Développement Durable ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Béatrice Astié-Duthois, Attachée d'administration hospitalière à la Direction des Achats, de la Logistique et du Développement Durable, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Monsieur Frédéric Spinhirny ;

En cas d'empêchement de Monsieur Laurent Villard, Chargé de mission, Directeur des Investissements, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Annabel Meunier, Ingénieur en chef, Directrice des Equipements Médicaux et Hôteliers, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Monsieur Laurent Villard ;
- Madame Isabelle Joye, Adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Monsieur Laurent Villard ;

ARTICLE 4 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils

sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

A. aux administrateurs de garde en premier :

- Madame Florence Baguet, Directrice adjointe,
- Madame Laure Boquet, Directrice adjointe,
- Madame Hélène Coulonjou, Directrice adjointe, exerçant principalement ses fonctions hors du groupe hospitalier Necker-Enfants Malades,
- Madame Elisabeth Guillaume, Directrice adjointe exerçant principalement ses fonctions hors du groupe hospitalier Necker-Enfants Malades,
- Madame Sophie Lepand, Directrice adjointe,
- Madame Fabienne Marion, Coordinatrice générale des Soins,
- Monsieur Frédéric Spinhirny, Directeur-adjoint,
- Madame Nathalie Vergne-Labro, Directrice adjointe exerçant principalement ses fonctions hors du groupe hospitalier Necker-Enfants Malades ;
- Madame Maya Vilayleck, Adjointe au directeur,

B. aux administrateurs de garde en second :

- Madame Béatrice Astié-Duthois, Responsable des Services Economiques,
- Madame Sandrine Bréard, Adjointe au Responsable du service de la Gestion Administrative des Patients,
- Madame Nadine Durand, Responsable du service de la Gestion Administrative des Patients,
- Madame Valérie Franvil, Régisseur,
- Monsieur Patrick Littauer, Responsable des Affaires Générales,
- Madame Christine Rouzeau, Adjointe à la Directrice des Ressources Humaines,
- Madame Nathalie Siedlarz, Responsable du service du Personnel médical,
- Monsieur Eric Valin, Responsable de la Gestion des carrières et du Budget à la Direction des Ressources Humaines.

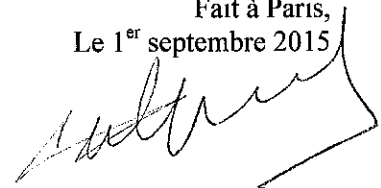
ARTICLE 5 :

L'arrêté de délégation de signature n° 2015034-0024 du 03 février 2015 est abrogé.

ARTICLE 6 :

Le directeur du groupe hospitalier hôpital universitaire Necker-Enfants Malades est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs du département de Paris.

Fait à Paris,
Le 1^{er} septembre 2015



Vincent-Nicolas Delpech



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015229-0053

Signé le lundi 17 août 2015

Assistance publique - hôpitaux de Paris

arrêté n° ANCFDC2015090001 portant délégation de signature du Directeur du Centre de la Formation et du Développement des Compétence de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

Arrêté n°ANCFDC2015090001 portant délégation de signature du Directeur du Centre de la Formation et du Développement des Compétences de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris

Le Directeur du Centre de la Formation et du Développement des Compétences de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-7, L.6147-1, R.6143-38, R.6147-1, R.6147-5, R.6147-10 ;
- Vu le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics,
- Vu l'arrêté directeurial n°2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeurial n°2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de constructions,
- Vu l'arrêté directeurial n°2013 319 0008 du 15 novembre 2013 portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP, pouvoir adjudicateur,
- Vu l'arrêté directeurial n°2013 318 0006 du 14 novembre 2013 portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP,
- Vu la décision de la directrice générale n°2011-0053 DG du 9 mai 2011 fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;
- Vu l'arrêté directeurial n°2011-0054 DG du 3 mai 2011 modifié par l'arrêté directeurial 2012279-001 du 5 octobre 2012 portant désignation des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ;
- Vu l'arrêté directeurial n°2011-0069 DG du 9 mai 2011 relatif aux missions et à l'organisation de la direction du Centre de la Formation et du Développement des Compétences ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER}

Délégation de signature est donnée à :

- Madame Claude ODIER, Directrice Adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur du Centre de la Formation et du Développement des Compétences, les décisions, actes administratifs, contrats de toute nature relevant du fonctionnement courant du Centre de la Formation et du Développement des Compétences et marchés dans les conditions prévues par l'arrêté directeurial n°2013 319 0008 du 15 novembre 2013,

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Patrick LALLIER, coordonnateur pédagogique des instituts de formation, à l'effet de signer au nom du directeur du CFDC, les décisions et actes administratifs relevant de l'organisation et du suivi de la coordination des écoles, à l'exclusion des bons de commande sur marché de formation,
- Monsieur Stéphane DAVID, praticien hospitalier, responsable du Département du Développement Professionnel Continu Médical, à l'effet de signer au nom du directeur du CFDC, les décisions et actes administratifs relevant du Développement Professionnel Continu Médical, à l'exclusion des bons de commande sur marché de formation,

ARTICLE 3 :

Délégation de signature est donnée à :

- Madame Brigitte ORSONI, APAH, à l'effet de signer au nom du directeur du CFDC :
 - Les conventions de formation pour le personnel de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, et celles pour toutes personnes extérieures à l'AP-HP et pouvant générer des recettes,
 - Les conventions d'accueil d'étudiants extérieurs à l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris suivant une scolarité ou une formation, générant ou non une recette,
 - Les états de présence et de participations à ces formations,
 - Les pièces comptables de recette et de dépenses relevant du Centre de la Formation et du Développement des Compétences,
 - Les bons de commande sur marchés et hors marché,
 - Les engagements inférieurs à 15000 €.

ARTICLE 4

Délégation de signature est donnée à :

- Madame Isabelle ABOUSTAIT, directrice de l'institut de formation de masso-kinésithérapie,
- Madame Christine BACHE, directrice de l'institut de formation en travail social,
- Madame Laurence BOHIC, directrice de l'institut de formation en soins infirmiers Louis Mourier,
- Monsieur Nicolas CABERO-FLOREAN, directeur de l'institut de formation en soins infirmiers Charles Foix,
- Monsieur Gilles DESSERPRIT, directeur du centre de formation des cadres de santé,
- Madame Catherine DIDIER, directrice de l'institut de formation en soins infirmiers Antoine Béclère,
- Madame Françoise ERTEL, directrice de l'institut de formation en soins infirmiers Raymond Poincaré et directrice par intérim des instituts de formation en soins infirmiers Bichat et René Auffray,
- Madame Marie-Ange GANIER, directrice de l'institut de formation en soins infirmiers Bicêtre et de l'institut de formation en soins infirmiers Paul Brousse,
- Monsieur Christophe GENSAC, Adjoint au Directeur de l'institut de formation en soins infirmiers René Auffray
- Madame Claudie GUERIN, Coordinatrice des médiathèques et centres de documentation,
- Madame Monique GUINOT, directrice de l'école d'infirmiers anesthésistes et de l'école d'infirmiers de bloc opératoire,
- Madame Marie-Anne GUYOT, directrice de l'institut de formation en soins infirmiers Emile Roux et de l'institut de formation en soins infirmiers Henri Mondor,

- Madame Michèle JARRAYA, directrice du centre de formation continue - management et pratiques professionnelles pour le personnel hospitalier,
- Monsieur Christophe HOUZE, directeur de l'institut de formation en soins infirmiers Saint-Louis et directeur par intérim de l'institut de formation en soins infirmiers Saint-Antoine,
- Madame Catherine HURE, directrice de l'institut de formation en soins infirmiers Cochin,
- Monsieur Patrick LALLIER, directeur par intérim de l'institut de formation en soins infirmiers Pitié-Salpêtrière,
- Madame Nadine MALAVERGNE, directrice de l'institut de formation des manipulateurs en électroradiologie médicale, directrice de l'institut de formation de techniciens de laboratoire médical, directrice du centre de formation de préparateurs en pharmacie hospitalière,
- Monsieur Franck PAILLARD, coordonateur des centres d'enseignement des secours d'urgences et risques nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques (NRBC),
- Madame Josselyne PEQUIGNOT, directrice du centre de formation aux techniques administratives,
- Madame Nicole PIERRE-POULET, directrice de l'institut de formation en soins infirmiers Tenon et directrice par intérim de l'école de puériculture d'Armand Trousseau,
- Madame Corinne RUDELLE, directrice de l'école de sages-femmes Baudelocque,
- Madame Véronique SALOMON, directrice du centre de formations techniques et ouvrières,
- Madame Catherine TEDESCO, directrice de l'institut de formation en soins infirmiers Ambroise Paré,
- Madame Aguéda TEIXEIRA, directrice de l'institut de formation en soins infirmiers Avicenne et de l'institut de formation en soins infirmiers Jean Verdier,

A l'effet de signer au nom du Directeur du CFDC :

- Les bons de commande de classe 6 à hauteur de l'enveloppe budgétaire qui leur est attribuée, à l'exclusion des bons de commandes sur marchés de formation,
- Le service fait de toutes les factures relevant de leur site, la validation des factures des universités conventionnées,
- Les conventions de stage sans incidence financière concernant les étudiants de leur institut, école ou centre de formation ainsi que les ordres de mission en lien avec ces conventions sur le territoire métropolitain,
- Les états de paiement des professeurs,
- Les états de présence et de participation à ces formations,
- La validation des frais de déplacements des agents dans le cadre de leur mission pédagogique.

ARTICLE 5

L'arrêté de délégation de signature n°2014080-0013 du 21 mars 2014 est abrogé.

ARTICLE 6

Le présent arrêté sera publié au "recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris".

Fait à Paris le 17 août 2015.





PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015244-0023

Signé le mardi 01 septembre 2015

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)

délégation de signature concernant la Trésorerie de Paris-Etablissements Publics
Locaux



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS

Pôle Gestion publique Secteur public local
Trésorerie de Paris-Etablissements Publics Locaux
26 rue Bénard
75014 PARIS

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Lè comptable, Jean-Michel PONS, responsable de la Trésorerie de Paris-Etablissements Publics Locaux

- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

- Mme Liliane HENRY, inspectrice des finances publiques, adjointe au responsable de la Trésorerie de Paris-Etablissements Publics Locaux,
- M. Philippe CABOUL, inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable de la Trésorerie de Paris-Etablissements Publics Locaux,

à l'effet de :

- 1°) pouvoir gérer et administrer, pour lui et en son nom la Trésorerie de Paris-Etablissements Publics Locaux,
- 2°) d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,
- 3°) de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues à quelque titre que ce soit, par tous contribuables débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée,
- 4°) d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou de retirer quittance valable de tous sommes reçues ou payées, de signer récépissé, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration,
- 5°) d'opérer à la Direction régionale les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon,
- 6°) de le représenter auprès de la Poste pour toutes opérations,
- 7°) d'effectuer des déclarations de créances,
- 8°) d'agir en justice.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de :

- pouvoir gérer et administrer, pour lui et en son nom la Trésorerie de Paris-Etablissements Publics Locaux,
- opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,
- recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues à quelque titre que ce soit, par tous contribuables débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée,
- exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou de retirer quittance valable de tous sommes reçues ou payées, de signer récépissé, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration,
- opérer à la Direction régionale les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon,
- le représenter auprès de la Poste pour toutes opérations,

1°) dans la limite de 5 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme Frédérique DEMBRI,

Mme Elisabeth BOUGNOUX,

M. Olivier GRARE,

M. Charlie THEOBALD,

Article 3

Les délégations précédemment consenties à :

- Mme Liliane HENRY, inspectrice des finances publiques, adjointe au responsable de la Trésorerie de Paris–Etablissements Publics Locaux,
 - M. Philippe CABOUL, inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable de la Trésorerie de Paris–Etablissements Publics Locaux,
 - Mme FANNY LE BARON, contrôleur des finances publiques,
 - Mme Frédérique DEMBRI, contrôleur des finances publiques,
 - Mme –Elisabeth BOUGNOUX, contrôleur des finances publiques,
 - M. Olivier GRARE, contrôleur des finances publiques,
 - M. Charlie THEOBALD, contrôleur des finances publiques,
- sont supprimées à compter du 1^{er} septembre 2015.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Département de Paris.

A Paris, le 1^{er} septembre 2015,

Le comptable Responsable de la Trésorerie de Paris
Etablissements Publics Locaux,



Jean-Michel PONS